

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TENUE LE 14 MARS 2016
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Madame Dominique Payette, mairesse
Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

Madame Dominique Payette, préside l'assemblée et madame Josée Desmeules agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR :

- 01- Adoption de l'ordre du jour ;
- 02- Adoption du procès-verbal du 8 février 2016 ;
- 03- Mot de la mairesse ;
- 04- Mot des conseillers ;
- 05- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses ;
 - b) Comptes à payer ;
 - c) Comptes à recevoir ;
- 06- Autorisation de signature- entente de fin d'emploi ;
- 07- Contrat de travail des employés municipaux ;
- 08- Mandat à ProTekRoc- dynamitage rue des Crans ;
- 09- Mandat à CWA pour la réparation et entretien de deux (2) pompes d'eaux usées ;
- 10- Mandat à Gaétan Bolduc et Fils pour l'achat et la pose d'une pompe d'eau potable ;
- 11- Paiement de la retenue à CWA pour les travaux réalisés aux aérateurs ;
- 12- Financement du règlement numéro E-2013-02- Adjudication d'un emprunt par billet au montant de 350 000 \$- Première émission ;
- 13- Financement du règlement numéro E-2013-02- Adjudication d'un emprunt par billet au montant de 350 000 \$- Concordance et courte échéance ;
- 14- Correspondance ;
- 15- Varia ;
- 16- Période de questions.

03-16-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-025 Il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant dans varia :

15- Mise-en-valeur des œuvres de Krieghof ;

03-16-02 Adoption du procès-verbal du 8 février 2016

Résolution 2016-026 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no 2016-02 séance ordinaire du 8 février 2016.

03-16-03 Mot de la mairesse

- Madame la mairesse informe les citoyens que la clause grand-père prévu au RCI permettra d'exclure les propriétaires de terrains lotis avant la date du moratoire, soit le 15 décembre 2015, aux nouvelles normes du RCI. Donc, il s'agit d'une bonne nouvelle pour les développements en cours. Elle précise également que des discussions ont eu lieu avec monsieur Déry concernant le projet de développement à venir et que la municipalité entend présenter le dossier à la CMQ durant la période de 60 jours. Elle mentionne également que ce projet est en meilleur position tenant compte du fait qu'il s'agit d'un projet desservi en aqueduc et égouts.
- Madame la mairesse informe les citoyens du résultat du vote à la table de la MRC concernant le RCI. En fait, 4 municipalités dont Lac-Delage se sont prononcées en faveur du RCI et 5 contre, énonçant le fait qu'ils considèrent avoir été mal informés.

03-16-04 Mot des conseillers

- Madame Mélanie-Anne Bousquet fait un bref retour sur la réussite et la participation des citoyens de la Fête des Tuques et remercie tous les membres du comité ainsi que les bénévoles qui ont contribué au succès de ce bel évènement pour les familles de Lac-Delage.
- Monsieur Brian Ross informe la population que c'est le 14 et 15 mai prochain que se tiendra la vente de garage au Lac-Delage.

03-16-05 Gestion administrative**a) Comptes à payer**

Résolution 2016-027 ATTENDU QUE les comptes à payer au 29 février 2016 et les factures payées totalisent un montant de 367 614.89 \$ incluant les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyé par monsieur Bruce Wallace, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-03

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 29 février 2016, et ce, selon les échéances prescrites.

CERIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Josée Desmeules, directrice générale par intérim certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale par intérim

b) Taxes à recevoir

Madame Desmeules, directrice générale par intérim, dépose la liste des taxes à recevoir au 29 février 2016 qui totalisent un montant de 46 415.16 \$.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

03-16-06 Autorisation de signature- entente de fin d'emploi

Résolution 2016-028 CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage et un employé ont décidé, d'un commun accord, de mettre fin à leur relation d'emploi, sans admission quant à la responsabilité de l'une ou l'autre des parties ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, une entente de fin d'emploi a été consignée dans un document qui a été remis aux membres du conseil municipal et analysée par ceux-ci ;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rochette, conseiller, et appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Delage accepte l'entente de fin d'emploi intervenue entre les parties et ce, sans admission aucune.

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse, madame Dominique Payette, à signer cette entente.

QUE le conseil autorise le versement que stipule cette entente selon les modalités énoncées à celle-ci et dans le délai prescrit.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soit prises à même le surplus accumulé au 31-12-2015.

03-16-07 Contrat de travail des employés municipaux

Résolution 2016-029 ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir un contrat de travail uniforme pour l'ensemble des employés de la municipalité ;

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-03

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des employés et de l'employeur d'avoir un cadre de référence écrit pour l'application des conditions de travail des employés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brian Ross, conseiller et appuyé par Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le contrat de travail à intervenir entre les employés et la municipalité soit accepté ;

QUE madame Dominique Payette, mairesse, soit autorisée à signer tout document relatif au contrat de travail des employés.

03-16-08 Mandat à Protekroc-dynamitage rue des Crans

Résolution 2016-030 ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Delage doit prendre les mesures nécessaires pour superviser le travail de dynamitage sur un terrain sur la rue Des Crans parce que les infrastructures d'eau potable sont près du terrain où il y aura dynamitage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Guy Rochette, conseiller , et appuyé par Alexandre Morin, conseiller , et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal mandate la firme Protekroc, expert en dynamitage, pour superviser les travaux de dynamitage sur un terrain de la rue des crans près des infrastructures d'eau potable de la municipalité ;

QUE les coûts pour la surveillance et le rapport, au montant de 2 870.40 \$ plus taxes soit pris à même le surplus accumulé au 31-12-2015.

03-16-09 Mandat à CWA pour la réparation de deux pompes d'eaux usées

Résolution 2016-031 ATTENDU QU'il y a lieu de faire réparer deux pompes d'eaux usées pour la station d'épuration des eaux usées et au poste de pompage ;

ATTENDU QUE CWA est le plus bas soumissionnaire ;

Il est proposé par Guy Rochette, conseiller, appuyé par Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal autorise CWA à faire la réparation des deux pompes défectueuses pour un montant ne dépassant pas 3 840 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit prise à même le surplus accumulé au 31-12-2015.

03-16-10 Mandat à garage Gaétan Bolduc et Fils pour l'achat et la pose d'une pompe d'eau potable

Résolution 2016-032 ATTENDU QU'une pompe d'eau potable doit être remplacée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rochette, conseiller, appuyé Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal mandate garage Gaétan Bolduc et Fils pour l'achat et la pose d'une pompe à la station d'eau potable au coût de 6 500 \$ plus taxes ;

QUE cette dépense soit prise à même le surplus accumulé au 31-12-2015.

03-16-11 Paiement de la retenue à CWA pour les travaux réalisés aux aérateurs

Résolution 2016-033 ATTENDU la recommandation de François Beaupré, tech. de chez Tetra Tech, de libérer la retenue de 5 % à CWA pour les travaux réalisés au aérateurs considérant que tout est conforme;

Il est proposé par Bruce Wallace, conseiller, appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE le conseil autorise le paiement de la facture no. 004 au montant de 7 104,56 \$ plus taxes tel que recommandé par monsieur François Beaupré, ing. chez Tetra Tech ;

QUE les sommes nécessaires soient imputées au règlement d'emprunt E-2013-02.

03-16-12 Financement du règlement numéro E-2013-02-Adjudication d'un emprunt par billet au montant de 350 000 \$- Première émission

Résolution 2016-034 IL EST PROPOSÉ PAR MÉLANIE-ANNE BOUSQUET, CONSEILLÈRE APPUYÉ PAR ALEXANDRE MORIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Lac-Delage accepte l'offre qui lui est faite de **la Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 22 mars 2016 au montant de 350 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro E-2013-02. Ce billet est émis au prix de **98,26** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

19 500 \$	1,70 %	22 mars 2017
20 000 \$	1,90 %	22 mars 2018
20 500 \$	2,10 %	22 mars 2019
21 000 \$	2,25%	22 mars 2020
269 000 \$	2,40 %	22 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

03-16-13 Financement du règlement numéro E-2013-02-Adjudication d'un emprunt par billet au montant de 350 000 \$-

Résolution 2016-035 ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lac-Delage souhaite emprunter par billet un montant total de 350 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
E-2013-02	350 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MÉLANIE-ANNE BOUSQUET, CONSEILLÈRE, APPUYÉ PAR ALEXANDRE MORIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 350 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro E-2013-02 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 22 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

03-16-14 Correspondance

Une liste de la correspondance reçue est transmise au conseil municipal.

03-16-15 Varia

Résolution 2016-036 Mise-en-valeur des œuvres de Krieghof

Il est proposé par Brian Ross, conseiller, appuyé Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE la Ville de Lac-Delage autorise la reproduction et l'encadrement des peintures de Krieghof afin de les exposer et mettre-en-valeur dans la salle du conseil;

QU'un budget ne dépassant 1 000 \$ plus taxes soit octroyé pour ce projet et que monsieur Brian Ross soit mandaté comme responsable de ce projet.

03-16-16 Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, madame Dominique Payette, mairesse, propose de répondre aux questions des citoyens présents.

- Une question concernant l'état de l'endettement de la Ville de Lac-Delage sera répondu lors d'une prochaine séance ;
- La question concernant le montant pour le règlement relativement à l'entente de fin d'emploi a été répondue par madame la mairesse que la

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-03

Ville était sous le sceau de la confidentialité et qu'elle ne pouvait rien divulguer d'autres que ce que la résolution mentionne ;

- Un citoyen propose au conseil de monter un plan de communication pour sensibiliser les résidents à privilégier l'utilisation de produits nettoyants sans phosphate afin de réduire les impacts sur les coûts de traitement des eaux usées, notre ville pourrait se donner une étiquette distinctive et ainsi travailler en amont.

03-16-17 Levée de l'assemblée

Résolution 2016-037 Il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par Brian Ross et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20h15.

Dominique Payette, mairesse

Josée Desmeules, directrice générale par intérim